

La Tour de Lesdiguières,

vestige de l'ancien château fort
de Saint-Jean-de-Bournay

Sur la colline qui domine à présent le bel hôtel de ville de Saint-Jean-de-Bournay (1), se dresse, à l'altitude de 422 mètres, une vieille et imposante tour ronde du Moyen Age. C'est le seul vestige de l'ancien bourg fortifié de Saint-Jean, qui passe pour avoir été au XIII^{me} siècle une des plus fortes places militaires du Viennois. (2)

Dans le pays, on la désigne sous le nom de "Tour de Lesdiguières" ; la tradition locale a retenu le souvenir de ce grand capitaine dauphinois, qui acheta en 1607 la seigneurie de Saint-Jean-de-Bournay avec toutes ses dépendances.

Le vendeur était noble Claude de Fay : un récent décret du parlement de Grenoble, de 1602, venait de lui attribuer "les château, terre et seigneurie de Saint-Jean-d'Ambournay" (3), à la suite d'un interminable procès de substitution d'héritage consacré au testament de son aïeul Méraud de Fay.

Claude de Fay ne devait pas conserver bien longtemps cette seigneurie, qui avait été cependant "patrimoine" de ses ancêtres depuis 1332. (4)

Pour le prix de 108.000 livres, le 13 octobre 1607, il vendait à messire François de Bonne, seigneur de Lesdiguières et autres places, les château, terre et juridiction haute, moyenne et basse, de Saint-Jean-de-Bournay, avec ses revenus, cens et servis et toutes les dépendances et appartenances dudit château. Elles comprenaient, en plus des bâtiments et des meubles qui s'y trouvaient, des bois, moulins, étangs, prés, terres, vignes, colombier, garenne, verger et granges... en un mot un superbe et important domaine rural.

(1) L'Hôtel de Ville de Saint-Jean (avec le groupe scolaire qui l'accompagne, a été construit en 1879 sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des Pénitents Blancs, transformée à la Révolution en "Maison Commune". Au-dessus, se trouvait jadis la chapelle du château dédiée à Saint André.

(2) Albert Du Boys : *Bul. Acad. Delph.* 1864, p. 132.

(3) *Arch. Isère* : B 328.

On trouve maintes fois, dans les anciens textes, la forme "d'Ambournay".

(4) *Arch. Isère* : B 2974.

(4 bis) Gaspard et Piolat : *Recherches historiques sur Saint-Jean-de-Bournay*, Vienne, Savigné, 1889, p. 222.

Pour Lesdiguières, c'était une façon de placer une partie de son immense fortune : il devait par la suite arrondir ses propriétés en Bas-Dauphiné en achetant successivement les seigneuries et terres de Fallavier, La Verpillière, Colombier, Saint-Laurent-de-Mure et même en 1626, à l'âge de 83 ans, celle d'Heyrieux.

La même année, le vieux connétable guerroyait encore contre les protestants du Vivarais, quand il fut pris à Valence d'une fièvre pernicieuse qui devait entraîner sa mort le 21 septembre.

Si l'on en croit les historiens locaux Gaspard et Piolat, Lesdiguières marqua son passage à la seigneurie de Saint-Jean par la "reconstruction complète" du château, tel qu'il existait au début du XIX^{me} siècle, c'est-à-dire avec quatre tours rondes en façade à l'ouest (dont l'une d'entre elles est notre "Tour Lesdiguières"). Il éleva également une tour carrée à l'intérieur servant d'escalier d'honneur.

A la mort du connétable, Charles de Créquy, comte de Sault, deux fois gendre de Lesdiguières, hérita des titres et de l'immense fortune de son beau-père.

Le général Jacques Humbert vient de publier une intéressante biographie de ce maréchal de Créquy et M. Avezou a vanté les mérites de cette belle étude militaire (5). Ce Créquy fut en effet un superbe guerrier, qui mourut en 1638, déchiqueté par un boulet espagnol en assiégeant la ville de Brême sur le Pô en Italie. François, son fils, lui succéda à la tête du gouvernement de Dauphiné et de ses possessions dauphinoises. Son oraison funèbre fut prononcée en l'église cathédrale de Grenoble, en janvier 1686, par Laurent de Bressac ; en mourant, il n'oublia pas son château de Saint-Jean-de-Bournay puisqu'il laissa un legs de nonante livres au sieur Guillaume Pélisson, concierge de ce château résidentiel. (6).

Après lui, son fils François-Emmanuel hérita du titre de duc de Lesdiguières et de ses domaines de Saint-Jean-de-Bournay : il avait épousé en 1675 Paule-Marguerite de Gondi, duchesse de Retz, qui devint veuve le 11 juillet 1691. Ils n'eurent qu'un fils, Jean-François-Paule de Créquy-Blanchefort, dernier duc de Lesdiguières, qui mourut sans postérité, avant sa mère, le 6 octobre 1703, à Modène en Italie.

**

Quelque temps après sa mort, le 20 septembre 1704, Madame Paule-Françoise-Marguerite de Gondi de Retz, duchesse douairière de Lesdiguières, « héritière par bénéfice d'inventaire de défunt son

(5) Jacques Humbert : *Le maréchal de Créquy, gendre de Lesdiguières* (1573-1638), Paris, Hachette, 1962.

Et Robert Avezou : *Compte rendu dans Cahiers d'Histoire*, I, 1963, p. 125

(6) Minutes du notaire Jubié de Saint-Jean de Bournay, 1688, f° 410. « L'an 1688, le 25 octobre, dame Jeanne Comte veuve et héritière du sieur Guillaume Pélisson, concierge du château de Saint-Jean, confesse avoir reçu... la somme de nonante livres pour legs, à elle fait, par monseigneur le duc de Lesdiguières, aïeul de monseigneur, dans son dernier testament... »

« fils, pair de France » vendit à messire Jean Garnier, conseiller du roi en sa cour de parlement de Dauphiné, la terre et seigneurie de Saint-Jean-de-Bournay... avec ses deux paroisses, le château, les meubles et artifices et toutes leurs dépendances et appartenances...

Ce nouveau seigneur de Saint-Jean, Jean Garnier, tout comme son fils Laurent, étaient des gens de robe ; ils venaient à Saint-Jean pendant les vacances, habitaient généralement Grenoble, rue du Grand Puits, près de la Place Grenette. « Leur vie s'écoulait « paisible dans les travaux du parlement ; elle était bien différente « de la vie tourmentée des champs de bataille menée par leurs prédécesseurs, les Fay et les Lesdiguières » (7).

M. Laurent de Garnier, dernier seigneur de Saint-Jean, a laissé dans le pays un souvenir de bonhomie patriarcale...

On raconte que pendant le séjour qu'il faisait, chaque année, au château de Saint-Jean, ce paisible seigneur avait l'habitude de descendre en ville chaque matin, d'aller causer avec les habitants et de prendre de leurs nouvelles.

Chaque fois, il avait la précaution de remplir ses poches de menue monnaie et de dragées qu'il distribuait ensuite aux enfants rencontrés sur son chemin. Aussi tous les gamins le suivaient à travers la ville et l'accompagnaient jusqu'à la fin de ses visites, « criant à tue tête en leur langue maternelle : vivo Moncheu de « Garnie ; vivo noutr'on seigneur ! » (8).

Lorsqu'éclata la Révolution, sa popularité si familière le garantit des tracas fréquents en ces temps troublés. Il ne fut aucunement offensé dans sa personne ; il perdit, sans doute, son titre de seigneur et devint un simple citoyen, mais sa fortune et ses immenses propriétés foncières lui restèrent.

Le tout fut, par la suite, vendu en détail en 1811-12 par M. Canel de Saint-Roman, son neveu et héritier. Malgré cela, son château fut visité par les « brigands » au moment de la Grande Peur, comme la plupart des maisons féodales du Viennois.

Le 29 septembre 1789, une bande de forcenés envahit ses appartements, força les portes et les fenêtres, brisa le mobilier et vida la cave, tandis que les papiers et les archives étaient livrés aux flammes. Il n'y avait alors dans le château, pour le défendre, que la veuve Denis Merle, qui en était concierge (9).

Plus tard, à la suite d'un décret de la Convention de l'an II, prescrivant de faire démolir tous les châteaux qui avaient une allure féodale, les commissaires du district de Vienne prirent un arrêté, le 26 fructidor de l'an II. Il prescrivait à l'ingénieur des Ponts et chaussées, Chabard, de visiter les châteaux de l'arrondissement pour examiner ceux qui devaient être détruits comme féodaux. Cet ingénieur, au cours de sa visite à Saint-Jean-de-Bournay, faite en 1794, releva un dessin du portail de ce château, tel qu'il existait à cette époque.

(7) Gaspard et Piolat : *op. cit.* p. 225.

(8) *Id.* P. 226.

(9) *Bibl. Grenoble* : O. 1014.

97

97

Ce dessin est conservé aux archives de l'Isère dans la série L. M. Emmanuel Doncieux, en a présenté une superbe reproduction au congrès d'« Evocations » de Saint-Jean-de-Bourney, en juillet 1963.

Ce document curieux et peu connu n'est cependant pas inédit : il a été publié par l'archiviste Prudhomme en 1889 dans la "Petite Revue Dauphinoise" (10). Il est accompagné, dans ce texte, d'un « plan par terre du château, d'après un plan général du bourg « de Saint-Jean, levé par M. Guichard, l'an XIII et communiqué « à Prudhomme par M. Charles Bizet ».

L'une des tours rondes représentées sur cette image était, sans aucun doute, celle qui persiste encore de nos jours. Malgré sa toiture en poivrière, nous devons admettre qu'elle était d'origine féodale et bien antérieure au XVII^e siècle, nonobstant l'opinion de Gaspard et Piolat, qui prétendent que Lesdiguières marqua son passage à Saint-Jean « par la reconstruction complète du château » (11). Il dut, sans doute, dans cette entreprise, utiliser des bâtiments antérieurs. D'ailleurs ces historiens locaux ne signalent pas leur source de renseignements et font suivre leur déclaration du commentaire suivant : "l'une des tour démolie, servait d'« in pace » : c'est là, à un mètre vingt au-dessous du sol, entre des murs d'une épaisseur de plus d'un mètre, en cette sorte d'oubliettes obscures, qu'étaient relégués les individus accusés de crime..."

Ces prisons souterraines, oubliettes ou culs de basse-fosse, aux murs très épais, sont, semble-t-il, des constructions des temps féodaux.

D'ailleurs, la tradition locale n'a pas oublié l'existence jadis au Moyen Age d'un château fort.

Lors du congrès d'Evocations, M. Montagnat, le sympathique maire de Saint-Jean nous le rappelait en évoquant la mémoire du Docteur Paillard père et en faisant appel à ses propres souvenirs personnels.

Sur l'emplacement de cette forteresse, on a découvert et même exploré, à diverses reprises, plusieurs vestiges de souterrains. Ils permettaient sans doute à la garnison, en cas de siège, de trouver le moyen de s'échapper à travers la campagne, au-delà des remparts de la ville. Au demeurant, et l'imagination aidant, on y voyait plus volontiers des galeries souterraines allant rejoindre au loin le château fort de Beauvoir ou même des couloirs secrets murés par des "portes blindées".

Ce sont là "légendes populaires", communes à nombreuses ruines féodales (11 bis).

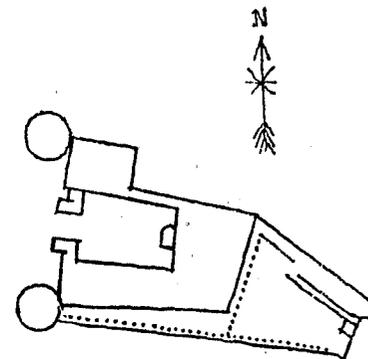
Une chose cependant est certaine, le château forteresse de Saint-Jean a joué un rôle dans les luttes féodales qui étaient "mon-

(10) Arch. Isère : série L.

A. Prudhomme : *Bibliographie, Petite revue dauphinoise*, 1889, p. 123.

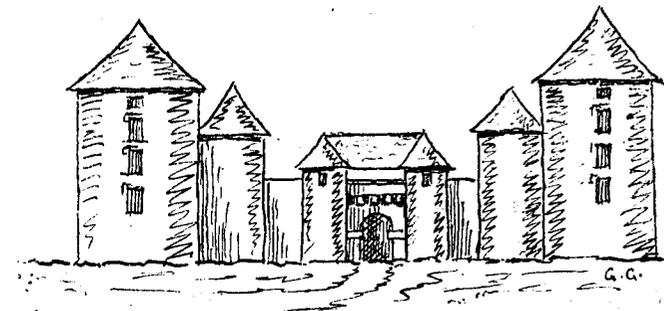
(11) Gaspard et Piolat : *op. cit.* p. 222.

(11 bis) Témoin la fameuse légende qui a défrayé la rubrique des journaux et de la télévision concernant le trésor des Templiers enterré soi-disant sous les ruines du château de Gisors, une forteresse de Philippe le Bel, leur mortel ennemi...



Plan par terre du château
de S^t Jean de Bourney.

(D'après un plan du bourg de S^t J. de B.
levé par M. Guichard, l'an XIII;
et communiqué par M. Ch. Bizet.)



Vue du Portail de l'ancien château
de S^t Jean de Bourney.

(D'après un dessin conservé aux archives
de l'Isère, et fait en 1794, par M^r Chabod
ingénieur des Ponts et Chaussées.)

94

94

naie courante" au XIII^e siècle, époque à laquelle son existence est signalée dans les textes historiques.

Deux familles de puissants féodaux en revendiquaient la juridiction : les barons de la Tour-du-Pin d'une part et les sires de Beauvoir, d'autre part. Nous trouvons un écho de cette controverse féodale dans le traité passé en septembre 1250, entre le seigneur Albert de la Tour et le comte Pierre de Savoie.

Par cet accord, le comte exigeait d'Albert l'hommage de la terre de la Tour, mais, disait-il, il réservait son opinion au sujet du château de Saint-Jean-de-Bournay : il voulait faire une enquête locale avant de prendre une décision.

C'est ce qu'exprime ce curieux texte rédigé en langue "vulgair" ou langage parlé à l'époque :

« Et del chastel Sant Johan de Bornay, Mesire Perron de Sa-
« voye ei oïr les paroles (de) Monseignor Villelmus de Belveer et
« (de) Monseigneurs Albers de la Tor et les paroles d'autres gens qui
« droit y clament et quand il les aura oïes et enquisés, il en dira
« sa volonté et Albers, seignor de la Tor et Albers, son fils lo ten-
« ront comme lo dit de lor seigneur » (12).

♦♦

En réalité, la sœur du seigneur Albert de la Tour, Alix de Royan avait établi sa demeure au château de Saint-Jean-de-Bournay et s'y comportait en véritable "souveraine", si l'on en juge par son testament rédigé en mars 1248. Elle déclare en effet :
« Je donne à mon cher neveu, Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon,
« le château de Saint-Jean-de-Bournay avec tous ses droits, hom-
« mages et dépendances. Je veux et j'ordonne que mon neveu ne
« puisse pas aliéner, du seigneur de la Tour, le fief de ce château.

« De plus, je lui cède le blason, tous les vases vinicoles, tous
« les couteaux, les arches, les armes qui se trouveront dans mon
« château à ma mort » (13).

Elle devait récolter du vin sur son domaine, puisque dame Alix dans un legs particulier à l'église de Saint-Jean, donne une charge de vin annuelle « qu'on devra cueillir, précise-t-elle, dans la vigne qui est sous le château de Saint-Jean ».

Cette noble dame fait également allusion à son premier mari, le noble chevalier Drodon de Beauvoir, pour lequel elle fonde un "anniversaire" au couvent de Bonnevaux où elle désire être enterrée (13).

Lorsque Hugues de la Tour alla prendre possession des donations de sa tante, un compromis fut cependant passé le 2 juin 1254 entre le chevalier Guillaume de Beauvoir et Albert, seigneur de la Tour, accompagné de ses fils Albert et Hugues, notre sénéchal, au sujet du château et mandement de Saint-Jean-de-Bournay ; de nombreux arbitres avaient été convoqués pour la circonstance : ils décidèrent que Guillaume soumetta à Albert ses châ-

(12) Valbonays : Histoire de Dauphiné, 1723, T. I, p. 190.

(13) Arch. Isère : B 3603.

teaux de Beauvoir, de Pinet et de Saint-Jean-de-Bournay ; les deux derniers seront rendables sous réquisition, mais seul le château de Bournay appartiendra à Hugues pendant sa vie (14).

La bonne harmonie régnait alors entre les familles des seigneurs de Beauvoir et des barons de la Tour qui se traitaient volontiers de "cousins". C'est ainsi que le 4 novembre 1260 Guillaume de Beauvoir était présent à Vienne, "dans le palais du dauphin Guigues, où il servait de témoin lors d'un arrangement de famille intéressant Albert seigneur de la Tour et Aymard de la Tour, son cousin (15), seigneur de Vinay.

Plus tard, après la mort d'Albert III, son père, puis celle de son frère Albert IV décédé sans enfants, Humbert devint chef de cette maison de la Tour et épousa en 1273 Anne la fille du dauphin Guigues. De son côté, le vieux Guillaume de Beauvoir, tombe malade à Vienne, il est hospitalisé dans la maison des frères de Bonnevaux, et là, sur son lit de mort, il dicte son testament le 4 décembre 1277 en désignant comme exécuteur de ses volontés, Humbert de la Tour ; quatorze jours plus tard, son testament est publié devant ses nombreux vassaux, près de l'église de Moidieu, centre de ses possessions féodales et Humbert déclare en public qu'il est chargé de maintenir l'harmonie parmi les nombreux héritiers, enfants de deux lits.

Les deux principaux héritiers sont Aymard et Drodon. Quelques jours après, le mercredi après Noël, un pacte est conclu entre Humbert de la Tour et Drodon, le fils aîné de Guillaume de Beauvoir (15 bis).

Drodon cède au seigneur de la Tour « le château et mandement de Saint-Jean de Bornay avec tous ses vassaux et domaines... et cela pour 400 livres de Viennois dont quittance ».

Alors, de son côté, Humbert renonce à la donation que Guillaume lui avait faite au cas où son fils irait à l'encontre de ses volontés.

Drodon reconnaît ensuite que ce château de Saint-Jean avec ses dépendances faisait partie jadis (ab antiquo) du fief et de la seigneurie du seigneur de la Tour et de ses prédécesseurs, et promet de ne plus rien réclamer à l'avenir (16).

Ces conventions se passaient devant témoins à Vienne, dans la chambre, derrière la salle basse de la maison du seigneur de Saint-Jean, Hugues de la Tour, sénéchal de Lyon, maison appelée Muriana, située près des cloîtres de Saint-Maurice (17).

Le même jour, 29 décembre 1277, dans la grande salle de cette demeure viennoise, Drodon, solennellement prêtait hommage à Humbert, pour son château de Beauvoir de Marc et reconnaissait

(14) Regeste Dauph. n° 9039 et Valbonays, op. cit. p. 192.

(15) Reg. Dauph. n° 9646 et Moulinet : Titres de la famille de la Tour.

(15 bis) Sur la famille des sires de Beauvoir cf. la récente et belle étude de M. Joseph Cottaz : Beauvoir de Marc, Vienne 1963.

(16) Reg. Dauph. n° 11778. et Valbonays, T. II, 17-18.

(17) Valbonays, 18-19.

97

97

que cette forteresse de ses ancêtres relevait jadis (ab' antiquo) du
lieu lige des sires de la Tour.

Après lui, son jeune frère Aymaret de Beauvoir accomplissait le
même geste d'hommage pour les châteaux de Beauvoir, Pinet et
La Palud (18).

**

Désormais les seigneurs de la Tour possédaient la suzeraineté
complète du château de Saint-Jean-de-Bournay, mais bientôt des
événements imprévus allaient modifier la hiérarchie féodale en
Dauphiné.

(à suivre)
Docteur Joseph Saunier.

97

La Tour de Lesdiguières, vestige de l'ancien château fort de Saint-Jean-de-Bournay *

Incorporé dans le territoire de la baronnie de la Tour, le château fort de Saint-Jean de Bournay devait être assiégé, pris et occupé à deux reprises différentes, au cours des luttes féodales qui devaient désoler le Bas-Dauphiné à la fin du treizième siècle, lors de l'accession au pouvoir des dauphins de la maison de la Tour.

En 1282, le jeune dauphin Jean mourait accidentellement sans laisser d'enfant : Anne, sa sœur aînée héritait de sa succession, selon la volonté exprimée dans le testament de leur père, le dauphin Guigues, au cas de mort prématurée de son fils Jean. Du chef de sa femme, Humbert prenait le titre de dauphin, mais surgissait un concurrent de marque, en la personne de Robert, duc de Bourgogne : il revendiquait de son côté le domaine delphinal en qualité de plus proche héritier de la branche masculine (la loi salique n'était cependant pas en usage dans le Dauphiné).

Le prince bourguignon était peut-être encouragé par son suzerain, l'empereur d'Allemagne. « Pour récompenser la fidélité de Robert, duc de Bourgogne, disait Rodolphe, roi des Romains, « il lui inféodait, le 2 février 1284, tous les droits qui lui revenaient sur le Dauphiné, par suite de la mort du dauphin Jean » (19).

Et Robert se préparait à poursuivre la conquête de ses droits par la voie des armes ; à Lyon, où Hugues de la Tour était sénéchal, et le siège archiépiscopal était vacant, on prévoyait l'état de guerre, les chanoines réunis le 8 décembre 1283, prenaient des précautions « au cas où la guerre viendrait à éclater entre Robert, duc de Bourgogne et le seigneur de la Tour, dauphin de Viennois » (20).

Au cours de cette année 1283, avant d'engager la lutte armée, les deux antagonistes cherchaient à gagner des alliés et des auxiliaires militaires ; c'est ainsi que le dauphin Humbert tâchait de s'attacher son vassal, Drodon, seigneur de Beauvoir, en lui promettant de lui donner, le 2 décembre 1283, une de ses terres à son choix, dans la baronnie de la Tour « voulant, disait-il, le récompenser des services qu'il lui avait rendus dans ses guerres et l'indemniser des pertes qu'il avait subies » (21).

* Voir « Evocations », mars-avril 1964, n° 4, pp. 103 et suiv.

(19) Guichenon : *Hist. de la maison de Savoie, Preuves*, p. 80.

(20) *Rég. Dauph.* n° 12.642.

(21) Arch. Isère : *Grand Invent. Viennois*.

Le 6 août, Humbert est à Vienne dans la maison de son frère, le sénéchal, seigneur de Saint-Jean : là, il rencontre Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, auquel il avait offert sa fille en mariage pour l'un de ses fils ; ce jour-là, « il lui promet de l'indemniser de tous ses frais pour le secourir dans sa campagne » contre le duc de Bourgogne et le duc de Savoie... » (22).

A cette époque, le doyen de l'église de Vienne, Geoffroy de Clermont s'était révolté contre le chapitre et s'était retranché dans le château de Pipet en se déclarant partisan du duc de Bourgogne.

Humbert alla trouver l'archevêque, son antagoniste, le 12 août 1283, et lui promit de le défendre par les armes en venant à son aide « avec cent hommes d'armes à cheval, trois cents archers et trois cents clients armés de lances... » (23).

En même temps il lui prête hommage pour tout le comté de Vienne et d'Albon. L'archevêque et le chapitre s'engagent, de leur côté à suivre le dauphin et le défendre contre ceux qui l'attaqueraient dans les fiefs qu'il tient de leur église...

De son côté, Robert, duc de Bourgogne n'était pas resté inactif, il s'était allié avec le vieux comte Philippe de Savoie et ses neveux, Amédée son héritier et Louis, futur baron de Vaud ; il avait gagné à sa cause de nombreux seigneurs bourguignons et plusieurs personnages dauphinois, tels que le doyen de Vienne, Geoffroy de Clermont, maître du château de Pipet et Aymar de Beauvoir, seigneur de Pinet, le propre frère de Drodon, seigneur de Beauvoir de Marc.

Les hostilités n'étaient cependant pas encore déclenchées en 1284, une tentative de conciliation eut même lieu le 20 octobre : elle était arbitrée par Otto comte palatin de Bourgogne (24) ; elle n'aboutit d'ailleurs à rien et une guerre féodale allait se déclencher et se dérouler sur plusieurs points à la fois.

En pays viennois, le dauphin Humbert s'empara du donjon de Pinet et de Villeneuve, situé dans les terres d'Adhémar de Beauvoir.

Du côté adverse, les gens du duc de Bourgogne se rendirent maître de Saint-Jean de Bournay « cette place qui passait alors « pour l'une des plus fortes du Viennois » puis de la forteresse de Colombier. La guerre fut cependant de courte durée ; le 16 août 1285, Amédée de Savoie, devenu comte à la mort de son oncle Philippe, accorda une trêve de quinze jours au nom de Robert de Bourgogne, de son frère Louis de Savoie et de ses adhérents, y compris Aymar de Beauvoir et Geoffroy de Clermont.

Si les gens du duc de Bourgogne refusent d'y consentir, disait Amédée, il prévient sa cousine, Béatrice de Faucigny, belle-mère d'Humbert, qui faisait tous ses efforts pour aboutir à un accommodement (25).

Cette trêve fut prolongée par la suite, et des conférences

(22) Reg. Dauph., n° 12.602.

(23) Charvet : Hist. Eglise de Vienne, p. 662 et Reg. Dauph. n° 12.603.

(24) Arch. Isère B 3.266.

(25) Valbonays, II, p. 29, et Reg. Dauph. 12.873.

s'ouvrirent pour traiter de la paix. Humbert proposait de céder à son concurrent la terre de Revermont, tandis que les deux partis prenaient pour arbitrer leur différend le roi de France.

Philippe le Bel invita les deux antagonistes à Paris, où un traité fut signé en sa présence le 25 janvier 1286. Le dauphin cédait au duc tout ce que lui et son frère Hugues de la Tour possédaient au-delà de la rivière d'Ain, dans la terre de Revermont, vers la Bresse et offrait de l'indemniser en partie de ses frais de guerre.

De son côté, le duc, remettait le château de Saint-Jean de Bournay et la moitié de celui de Colombier. De plus, il abandonnait ses droits sur le Dauphiné et reconnaissait à plusieurs reprises que les femmes ont droit d'y succéder (26).

**

A la suite de ce traité de Paris du 26 janvier 1286, Hugues de la Tour pouvait récupérer son château de Saint-Jean de Bournay, mais il ne devait pas le conserver bien longtemps, car la guerre allait recommencer entre le comte Amédée de Savoie et le dauphin Humbert, sur le refus que lui faisait ce dernier de lui rendre hommage pour la baronnie de la Tour...

Et pendant plusieurs années ce n'est qu'alternative de guerilles, prises de château et capture de prisonniers. Le légat du pape, le roi d'Angleterre, le duc de Bourgogne lui-même, « mus « de pitié devant tant de désolation, dit le chroniqueur Paradin, « s'entremettent pour faire signer le 18 novembre 1287, à Anne, « masse, une paix perpétuelle », qui ne dura cependant pas deux années (27).

De nouveau, en 1289, les terres et châteaux adverses sont enlevés et occupés de part et d'autre ; c'est ainsi qu'Amédée s'empara de la ville et du château de Saint-Jean de Bournay.

Ce deuxième siège de Saint-Jean eut lieu à une date que les textes historiques ne précisent pas, mais certainement avant le printemps 1291, car à cette époque, le 14 avril, une trêve est conclue entre le comte de Savoie et le dauphin de Viennois et aussitôt des arbitres s'occupent des réclamations faites par le dauphin Humbert : elles portaient en partie sur « l'occupation du « château de Saint-Jean de Bournay » (28).

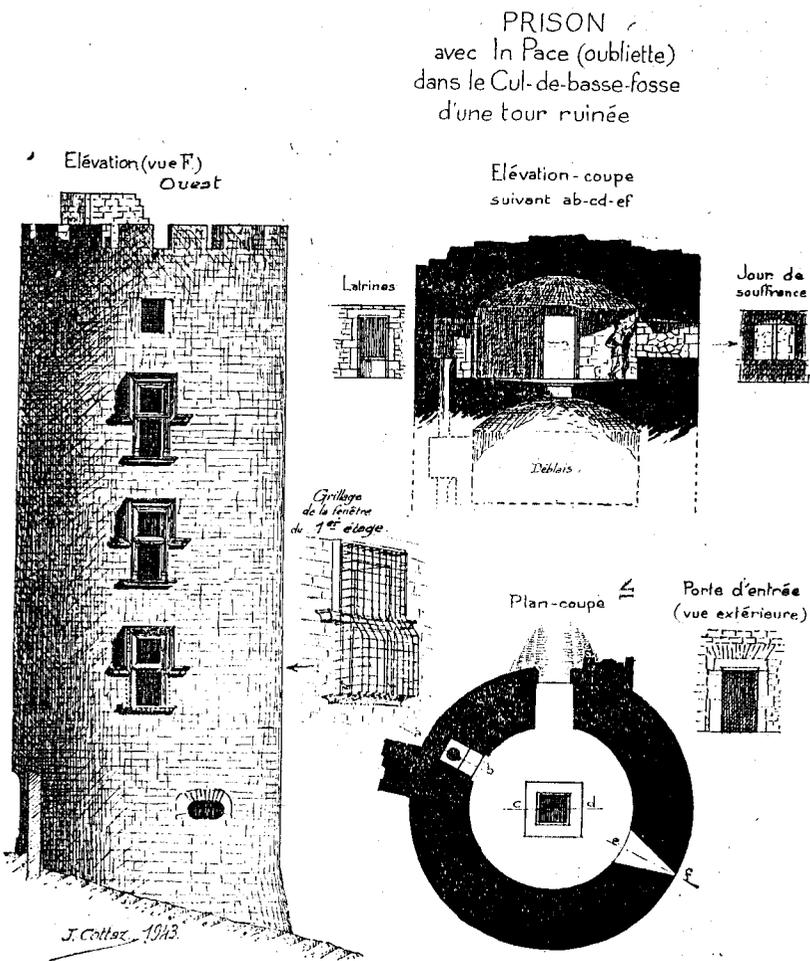
Cette trêve fut prolongée plusieurs fois, d'abord jusqu'à la Saint-Michel, puis jusqu'au Carême de l'année suivante. Pendant ce temps-là, le comte Amédée occupait toujours Saint-Jean de Bournay, qu'il considérait comme son propre fief.

Pour s'attacher les habitants de sa nouvelle ville, il leur octroya en novembre 1292, une charte de libertés fort libérale analogue à celle de Saint-Georges d'Espéranche. Il demandait, par contre aux bourgeois de Saint-Jean d'assurer le « guet »

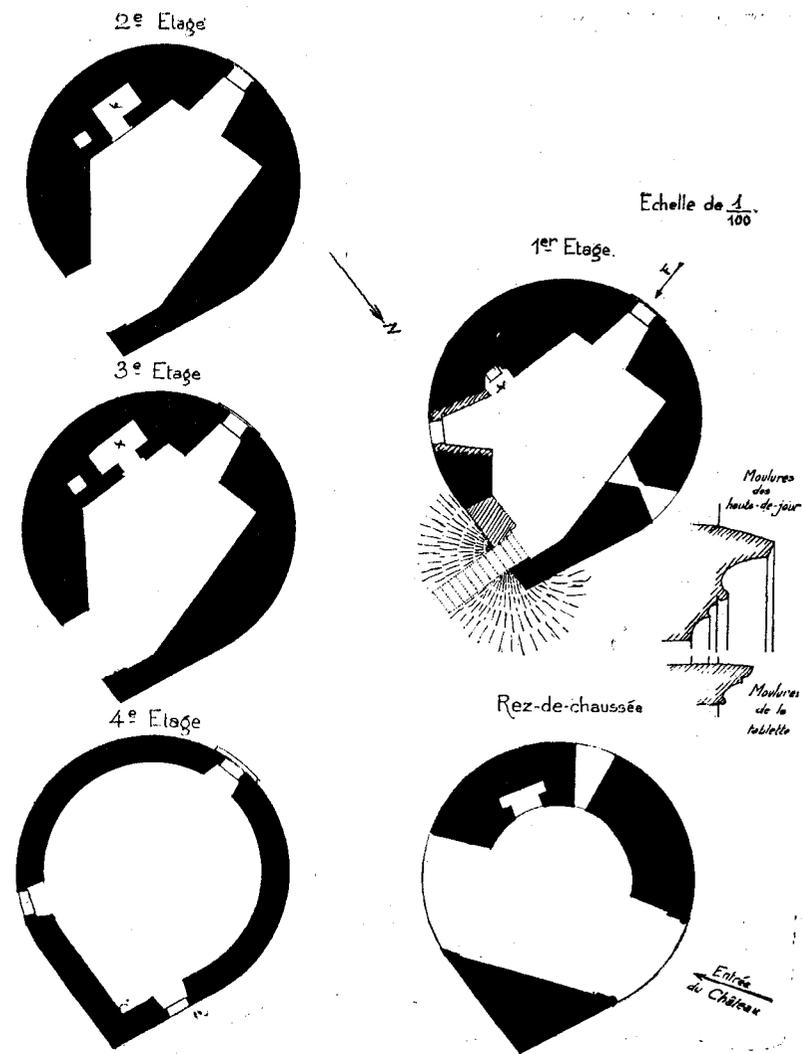
(26) Arch. Isère B. 3.612.

(27) id. B. 3.783 et Valbonnais op. cit. t. II, P. 41.

(28) Arch. Isère B. 3.861 et Reg. Dauph. 13.856.



Je remercie également M. Henri Charlin, qui a eu l'amabilité de "cliquer" cet ensemble de dessins pour notre revue en même temps que les photographies prises par son beau-père, M. Gaston Vincendo, pour illustrer notre modeste étude.



M. Joseph Cottaz, historien de Beauvoir-de-Marc, nous a amicalement communiqué cette série de croquis archéologiques ; il les a relevés autrefois, en un temps où l'on pouvait encore les dessiner sur cette tour dite "Lesdiguières", et dans les ruines de la tour voisine, qui avait servi de prison féodale. Nous lui exprimons toute notre reconnaissance.

et d'entretenir une garnison suffisante, car disait-il, « la ville « doit toujours être défendue » (29).

Finalement, un accord fut signé entre les belligérants dans la chapelle de l'hôpital de Saint-Jean de Moirans le 27 mai 1293. « Pour mettre fin à la guerre longue et cruelle », la grande dauphine Béatrix céda au comte Amédée l'hommage de ses châteaux de Faucigny en compensation de l'hommage de ceux de la baronnie de La Tour, que lui refusait le dauphin Humbert (30).

Ce traité ne réglait pas le sort de Saint-Jean de Bournay. Des démêlés continuaient à persister entre le comte Amédée et le dauphin Humbert qui réclamait à son partenaire toute une série de fiefs, dont Villeneuve-de-Marc et « le fief de Saint-Jean de Bournay » (31).

Après la mort d'Humbert en 1302, le dauphin Jean II, à l'instar de son père, continua ses revendications jusqu'en 1312, date à laquelle il concéda à Guigues, seigneur de Beauvoir, fils de Drodon son vassal, « tout le droit qu'il avait sur le « château de Saint-Jean de Bournay, sous la condition de re- « tour au domaine delphinal, si Guigues décédait sans en- « fant » (32).

Finalement, après une longue guerre féodale, où Savoyards et Dauphinois se reprochaient mutuellement « la détention de « certains châteaux », un accord fut enfin conclu dans l'église du prieuré de Villard-Bonnot, au mandement d'Avalon, à la suite d'interventions d'arbitres et d'amis communs : « le sei- « gneur dauphin disait qu'indubitablement le comte avait pris et tenait occupé le château, la ville et le territoire de Saint- « Jean de Bournay en Viennois ».

Le comte soutenait qu'il en avait le droit en tant que suzerain de la baronnie de la Tour. Finalement, ils transigèrent et les arbitres décidèrent que « le seigneur comte aura et possédera « tout le droit que le dauphin avait ou avait eu, directement « ou par d'autres, sur le château de Saint-Jean de Bournay ».

Amédée fera approuver cet acte par ses fils Edouard et Aymon et le Dauphin par ses frères, Hugues, Guy et Henri (33).

**

Désormais, le « château » de Saint-Jean de Bournay, juridiquement fera partie du domaine comtal de Savoie :

A cette époque, ce domaine était organisé en bailliage, celui du Viennois avait pour chef-lieu, Saint-Georges d'Espéranche, tandis que Saint-Jean était administré par un capitaine-châtelain délégué par le comte.

Or, en ce temps-là, le bailli savoyard en Viennois était le chevalier Godemard de Fay, seigneur de Bothéon. Pour le

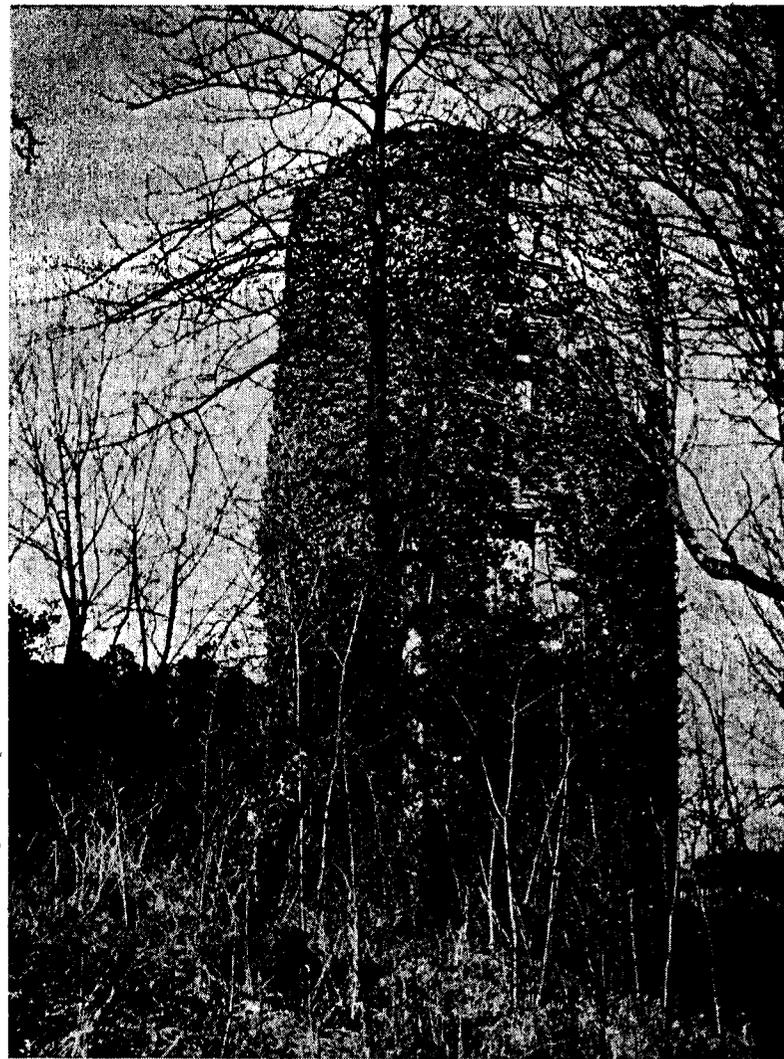
(29) Arch. Isère B. 2.963, fol. 306. Gaspard et Piolat *op. cit.* p. 177.

(30) Va'bonnais, *op. cit.* T. II, p. 42 et *Reg. Dauph.* 14.187.

(31) *Reg. Dauph.* 13.233.

(32) Arch. Isère *Invent. Viennois et Reg. Dauph.* 18.268.

(33) Arch. Isère, B. 3.861. Guichenon : *Hist. Maison de Savoie*, II, p. 141.



La tour de Lesdiguières dans son état actuel

(Cliché Gaston Vincendon).

récompenser sans doute de ses services, Edouard de Savoie, fils et successeur d'Amédée le Grand, lui concéda : « en fief noble, « sous hommage et fidélité, le château et bourg d'Eclose et ce « qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Hilaire, mandement « de la Côte-Saint-André ».

Par la suite, le 22 septembre 1332, Aymon, frère et successeur du comte Edouard, confirma cette donation, puis fit un échange avec Godemar. Ce dernier lui remettait le château et le bourg d'Eclose et ses biens à Saint-Hilaire, de son côté le comte Aymon lui donnait : « son château et le bourg de Saint-Jean de Bournay en Viennois, sous réserve d'hommage-lige « et de fidélité » (34).

La cérémonie féodale d'investiture du château de Saint-Jean se déroula en présence de juristes et de témoins, au château de Chambéry, dans la chambre du comte : Aymon plaça dans les mains de Godemar « un petit livre contenant les Saintes Ecritures » : par ce geste symbolique, il remettait, en sa garde la ville de Saint-Jean de Bournay (34).

**

Cette famille chevaleresque des Fay conserva cette seigneurie après la réunion du fief de Saint-Jean » au domaine delphinal, réunion consécutive au traité d'échange de territoires, signé à Paris le 5 janvier 1355, entre la Savoie et le Dauphiné.

Par cet accord, le dauphin Charles de France, futur Charles V, donnait au comte de Savoie, Amédée VI, dit le comte Vert, le Faucigny et tout ce qu'il possédait au-delà du Guiers et du Rhône ; de son côté le comte cédait au dauphin son domaine de Viennois, qui comprenait entr'autres choses, disait Amédée : « tout ce que, nous comte, avons ou pouvons avoir dans les « fiefs, hommages, châteaux, châtellenies de Saint-Jean de Bournay, Villeneuve-de-Marc... et autres lieux » (35).

Au demeurant, durant près de trois siècles (1323-1607), le château-fort de Saint-Jean devait rester la propriété des seigneurs de Fay, une famille de militaires par tradition.

La vieille forteresse était sans doute à demi ruinée lorsqu'en 1607, Claude de Fay, dernier représentant de cette maison, la vendit à Lesdiguières.

Le connétable, tout comme au château de Vizille, transforma aussitôt cet ancien château féodal en un château résidentiel placé sous la surveillance d'un simple concierge. Ce paisible gardien remplaçait, en ces temps modernes, les hommes d'armes ou les guetteurs du Moyen Age.

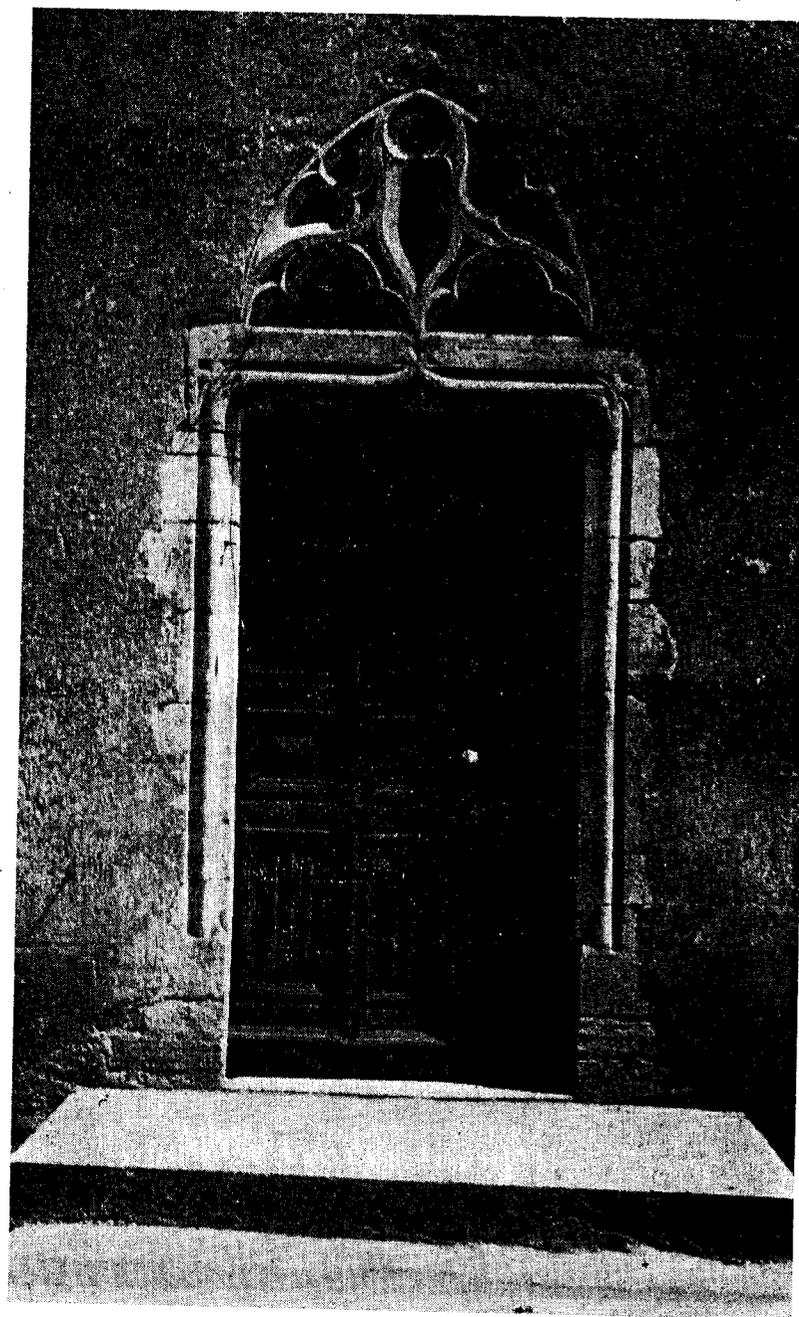
*

**

Aujourd'hui, le temps a fait son œuvre ; pour évoquer tout un passé d'histoire médiévale, il ne reste plus à Saint-Jean

(34) Arch. Isère B. 2.974 et Reg. Dauph. 25.721.

(35) Jean Cordey. *Les comtes de Savoie et les rois de France* 1901, p. 315.



Porte de la chapelle du château de Saint-Jean de Bournay (état actuel)
et remplage de fenêtre
(Cliché Gaston Vincendon ; propriété de M. Mercier)

qu'une modeste tour ronde, qui porte sans doute « par tradition » le nom de Lesdiguières, mais dont la construction primitive est bien antérieure au temps où vivait ce grand connétable dauphinois ; elle remonte vraisemblablement au douzième siècle, comme l'indique le beau dépliant touristique édité par la municipalité de Saint-Jean de Bournay.

Docteur Joseph SAUNIER.

